



SECTION EUROPÉENNE ANGLAIS

> POURQUOI ?

- Renforcer l'attractivité des apprentissages des langues vivantes étrangères et améliorer les capacités langagières et linguistiques
- Favoriser la conduite d'actions internationales dans les domaines professionnels, culturels, sportifs ...
- Développer les apprentissages techniques internationaux
- Développer les apprentissages interculturels et l'éducation à une citoyenneté ouverte et solidaire

> POUR QUI ?

- Elèves de Première et Terminale Baccalauréat Professionnel, intéressés par les langues étrangères

> AVANTAGE

- Obtenir l'indication « section européenne » sur le diplôme
- Obtenir l'indication de la discipline technique enseignée en langue étrangère sur le diplôme
- Projet pédagogique spécifique à la section

> CONDITIONS D'ADMISSION

- Choix à préciser sur le dossier d'inscription
- L'inscription dans l'option (enseignement facultatif) est prononcée par le lycée de Wintzenheim à l'issue des inscriptions
- Les élèves s'engagent à suivre l'intégralité des cours dispensés en option tout au long de l'année
- L'inscription définitive de cette option à l'examen est prononcée par l'établissement

> CONTENU DE L'ENSEIGNEMENT

- Regroupement d'élèves de spécialités de baccalauréat différentes dans une même section
- Enseignement d'une discipline technique en langue étrangère (1 heure hebdomadaire en plus)
- Renforcement de l'enseignement des langues vivantes étrangères (1 heure hebdomadaire en plus)

> EXAMEN ET EVALUATION

- Possibilité de choisir l'épreuve spécifique de section européenne au Bac comme l'une des deux épreuves facultatives.
- Une évaluation certificative pour les élèves qui poursuivent l'option en Terminale avec une prise en compte des points supérieurs à 10 sur un total de 20, dans l'obtention du diplôme

